

Attributions des bureaux de Welkenraedt (station) et de Verviers (station) en ce qui concerne l'exportation des marchandises avec décharge de l'accise.

MARCHANDISES.	VÉRIFICATION en détail. (Art. 67 de la loi générale.)	VISITE A LA SORTIE (art. 35 et 65 de la loi générale et art. 19 de la loi du 6 août 1849) et décharge des permis d'exportation.	OBSERVATIONS.
Bières et vinaigres indigènes	{ Bureau d'entrepôt. Verviers (station) . . . Welkenraedt (station). }	Welkenraedt (station).	Exportations effectuées par les trains de grande vitesse. Id. de petite vitesse.
Eaux-de-vie indigènes	{ Bureau d'entrepôt. Verviers (station) . . . Welkenraedt (station). }	Welkenraedt (station).	Exportations effectuées par les trains de grande vitesse. Id. de petite vitesse.
Sel raffiné	{ Verviers (station) . . . Welkenraedt (station). }	Welkenraedt (station).	Exportations effectuées par les trains de grande vitesse. Id. de petite vitesse.
Sucres bruts de betterave et sucres raffinés	{ Bureau d'entrepôt. Verviers (station) . . . Welkenraedt (station). }	Welkenraedt (station).	Exportations effectuées par les trains de grande vitesse. Id. de petite vitesse.

195. — 25 MAI 1868. — LOI qui alloue au département de la justice, pour l'exercice 1868, un crédit supplémentaire de 80,000 francs (1). (Monit. du 4 juin 1868.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le budget des dépenses du ministère de la justice pour l'exercice 1868, fixé par la loi du 25 décembre 1867, est augmenté d'une somme de 80,000 francs, qui sera ajoutée à l'allocation, chap. VI, art. 19, impression du *Recueil des lois*, du *Moniteur* et des *Annales parlementaires*.

Art. 2. Cette allocation sera couverte au moyen des ressources ordinaires de l'exercice.

(1) Session de 1867-1868.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 23 avril 1868, p. 386. — Rapport. Séance du 1^{er} mai, p. 398.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 7 mai 1868, p. 1185-1188.

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 22 mai 1868, p. XXX.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 25 mai 1868, p. 231-232 et 243.

(2) CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Session de 1867-1868.

Documents parlementaires. Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 3 avril 1868, p. 395. — Rapport. Séance du 8 mai, p. 417-419.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 14 mai 1868, p. 1272.

4^{me} SÉRIE. — T. III.

Art. 3. La présente loi sera obligatoire le lendemain de sa publication.

Promulguons, etc.

Contre-signée par le ministre de la justice,
M. JULES BARA.

196. — 27 MAI 1868. — LOI portant dérogation temporaire à l'art. 7 de la loi du 16 juin 1836, sur le mode d'avancement dans l'armée (2). (Monit. des 1^{er}-2 juin 1868.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Par dérogation temporaire à

SÉNAT.

Documents parlementaires. Rapport. Séance du 19 mai 1868, p. XXVI.

Annales parlementaires. Discussion et adoption. Séance du 20 mai 1868, p. 215-216.

Exposé des motifs.

Messieurs,

Par suite de la réorganisation de l'armée, le nombre des batteries d'artillerie devant être augmenté, il y a lieu de prendre une mesure transitoire pour compléter les cadres des sous-lieutenants de cette arme.

Aux termes de l'art. 7 de la loi du 16 juin 1836, sur le mode d'avancement dans l'armée, les emplois vacants de sous-lieutenant dans les troupes de l'artillerie sont donnés exclusivement aux élèves de l'école militaire et aux sous-officiers de l'arme qui,